



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

3 Juin 2020

~~~~~

Date d'affichage

3 Juin 2020

~~~~~

Nombre de conseillers

~~~~~

En exercice 29

Présents 28

Votants 29

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 10 JUIN 2020 A 20 H 00**

**La séance est présidée**  
**par Madame Sylvie BUTIN, Maire.**

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – LAINÉ– BIEN – MATHIEU – DUBOIS – VIRASSAMY PADEYEN  
LAQUIEZE - ABITBOL - PIRSON – LEGER – CHARPENTIER – BECRET  
GOUVENAUX – PEREZ

Messieurs GAINETTE - GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY –  
HATAT – DOMANGE - CHERRONNET – LOMBARD - DECLUY – LEGER – KISKELL  
KAPPE SOPIO

**POUVOIRS :**

Madame Sylvie LANGE à Madame Sylvie BUTIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Anne LAQUIEZE a été désignée secrétaire de séance.

~~~~~

Le procès-verbal de la séance du 24 Mai 2020 a été approuvé à l'unanimité

**N° 20.1871 – OBJET : DESIGNATION DU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL
AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE « CNAS »**

**N° 20.1871 – OBJET : DESIGNATION DU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL
AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE « CNAS »**

Il est rappelé à l'Assemblée que la Ville de Saint-Memmie est adhérente au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales, depuis le 1^{er} Janvier 2008, conformément à la délibération n° 07.720 du 26 Septembre 2007.

Conformément à l'article 6 des statuts du Comité, la Ville de Saint-Memmie est représentée par deux Délégués.

- Un délégué, membre du Conseil Municipal élu par le Conseil Municipal,
- Un délégué représentant le personnel de la collectivité, dont le mode de désignation sera organisé par le Maire.

Le mandat de chacun des délégués est égal à la durée du mandat municipal.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à désigner en son sein un délégué local des élus au Comité National d'Action Sociale du Personnel des Collectivités Territoriales.

Est candidate :

- Madame Pascale DUBOIS

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie **le 11 Juin 2020**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN